

LABORATOIRE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES
Université Gaston Berger de Saint-Louis

Sous la direction de
Mouhamadou Moustapha AÏDARA

DROIT ET GOUVERNANCE : ENTRE ENRACINEMENT ET OUVERTURE

*Mélanges en l'honneur
d'Alioune Badara FALL*



TOME 1]
Droit
constitutionnel

COMITÉ D'HONNEUR

Ndèye Madjiguène DIAGNE, Agrégée de Droit public, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Babacar GUEYE, Professeur, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Demba SY, Professeur, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Elhadj MBODJ, Professeur, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Alioune SALL, Professeur à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Vice-Président de la Commission du Droit international (CDI) de l'ONU ;

Saïdou Nourou TALL, Professeur à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, **Ndiaw DIOUF**, Professeur à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

Babaly Sall, Professeur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ;

Comité scientifique

Coordonnateur :

Mouhamadou Moustapha AÏDARA, Professeur titulaire à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, Directeur du Laboratoire Collectivités publiques

Membres :

Jean-Marie BRETON, Professeur émérite, *Université des Antilles et de la Guyane* (Guadeloupe) ;

André Cabanis, Professeur l'Université de Toulouse I Capitole ;

Stéphane BOLLE, Professeur de droit public à l'Université de Montpellier Paul-Valéry ;

Urbain NGAMPIO-OBÉLÉ-BÉLÉ, Maître de conférences HDR en droit public, Aix-Marseille Université, Centre de recherches administratives, EA 893, Aix-en-Provence, France ;

Oumarou NAREY, Professeur titulaire à l'Université ABDOU MOUMOUNI de Niamey

David AMBROSSETTI, Directeur du LAM, l'Université Montesquieu-Bordeaux IV ;

Jean Paul MARKUS, Professeur de droit public à l'Université Paris-Saclay ;

Eloi DIARRA, Professeur émérite à l'Université de Rouen Normandie ;

Séni Mahamadou OUEDRAOGO, Professeur titulaire de droit public, Université Thomas SANKARA ;

Salif YONOBA, Professeur titulaire à l'Université de Ouaga 2 ;

Wakber de MOURA AGRA, Professeur à l'Université de Récife, Avocat, Brésil.

Comité d'organisation

Président :

Maurice Soudieck DIONE, Agrégé de Science politique, Université Gaston Berger de Saint-Louis

Membres :

Yamar SAMB, Agrégé des Facultés de droit, Université Gaston Berger de Saint-Louis ;

Landry AMOUSOU, Enseignant-chercheur à l'Université Péléforo Gon de Korhogo ;

Boubacar Bâ, Agrégé de droit public, Vice-doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'UCAD ;

Stéphane BOLLE, Professeur à l'Université Paul-Valéry Montpellier, Directeur de la Revue Droit et Politique en Afrique ;

Urbain NGAMPIO-OBÉLÉ-BÉLÉ, Maître de conférences HDR en droit public, Aix-Marseille Université, Centre de recherches administratives, EA 893, Aix-en-Provence, France ;

Djibrina OUEDRAOGUO, Professeur titulaire de droit public, Responsable du Groupe de recherche sur l'Administration, les Institutions et le Fonctionnement de l'État (GRAIFE), Laboratoire de droit et de science politique, Université Thomas Sankara (Burkina Faso) ;

Ousmane KHOUMA, Maître de Conférences en droit public, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

Abdou Khadre DIOP, Agrégé de droit public, Université numérique Cheikh Hamidou KANE ;

Babacar FAYE, Maître de Conférences à l' Université Assane Seck de Ziguinchor ;

Alioune Badara DIOP, Agrégé en Science politique, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

El Hadj Omar DIOP, Maître de Conférences à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

Séni Mahamadou OUEDRAOGUO, Professeur titulaire de droit public, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso) ;

Matthieu FAU NOUGARET, Maître de Conférences HDR en Droit Public à l'Université de Bordeaux (*en détachement*) ;

Cédric Milhat Enseignant-chercheur à l'Institut Catholique de Vendée – École universitaire de La Roche-sur-Yon.

Secrétariat scientifique

Yaya NIANG, Docteur en droit public, Enseignant-chercheur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ;

Papa Fodé KANTE, Docteur en droit public, Enseignant-chercheur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ;

Moussa DIOP, Docteur en droit public, Enseignant-chercheur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ;

Serigne Moustapha Bassirou NIANG, Docteur en droit public, Enseignant-chercheur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ;

Tapsirou Bocar BA, Docteur en droit public, Enseignant-chercheur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ;

Mamadou Salif SANE, Docteur en droit public, Enseignant-chercheur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ;

Ousmane KAMARA, Enseignant-chercheur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ;

Julien Mamadou FAYE, Doctorant en Droit public à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ;

Ameth NDIAYE, Maître de Conférences, chef du Département de Droit public, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

El Hadj Omar DIOP, Docteur en droit de l'Université Montesquieu de Bordeaux, Enseignant-chercheur à la faculté des Sciences Juridiques et Politiques à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

Omar DIA, Docteur en Droit public, Enseignant-Chercheur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ;

Abdourahmane MAHAMAN, Docteur en droit public, Enseignant-chercheur vacataire à l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

REMERCIEMENTS

Le comité d'organisation tient à remercier vivement tous ceux qui ont apporté une contribution financière pour la réalisation de ce projet :

- Abdourahmane Diouf, Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation du Sénégal ;
- Magatte Ndiaye, Recteur de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ;
- David Ambrosseti, Directeur du Laboratoire du LAM (Les Afriques dans le Monde) de Sciences PO de l'Université -Bordeaux IV ;
- Babacar Guèye, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop ;
- Madjiguène Diagne, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop
- Aly Fall, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Sénégal ;
- Cheikhou Sylla, Enseignant-Chercheur à la retraite, Université Cheikh Anta Diop ;
- Yaya Niang, Maître de Conférences à l'UFR des Sciences Juridiques et Politiques, Université Gaston Berger de Saint-Louis ;
- Alioune Badara Diack, Entrepreneur à Dakar
- Alioune Badara Owens Ndiaye, Directeur commercial aux États-Unis
- Jean-François Diouf, diplômé de l'ENA, ancien inspecteur des Impôts
- Ibrahima Aidara, ancien Directeur de l'OSIWA à Dakar



Sommaire

REMERCIEMENTS	11
PRÉFACE	19
BIBLIOGRAPHIE DU PROFESSEUR ALIOUNE BADARA FALL..	21
TÉMOIGNAGES	53
Témoignage pour l'universitaire et l'ami	55
	Ndèye Madjiguène Diagne
Bâtir le droit : l'ère des pionniers.....	59
	Jean-Marie BRETON
Du droit au thiep... ..	77
	Cédric Milhat
Alioune Badara FALL pourfendeur du mimétisme juridique africain.....	81
	Jean-Paul Markus
DROIT CONSTITUTIONNEL.....	91
Le droit à la différence à l'épreuve des droits africains	93
	Janvier FERMOSE
	Julie BASAANE GNEBA
	Degua CHECK IBRAHIM
Kelsen au Congo ou de quelques bizarreries sur l'application du principe de la hiérarchie des normes	125
	Placide MOUDOUDOU
Défaillance des États et prolifération des groupes armés dans les conflits en Afrique.....	149
	Dr Abdoulaye GUISSÉ
Coups d'Etat militaires et justice para-constitutionnelle en Afrique : recherche sur les nouvelles tendances du droit constitutionnel africain	179
	El Hadji Omar DIOP

Écrire la Constitution à l'ombre des pères fondateurs. De quelques leçons d'hier pour le constituant d'aujourd'hui	239
Mamadou BADJI	
L'autosaisine des juridictions constitutionnelles en Afrique noire francophone	289
Saidou Nourou TALL	
Une page de l'histoire constitutionnelle sénégalaise à revisiter : l'intérim du Président de la République en cas d'absence du territoire national, selon la Constitution du 7 mars 1963	303
M. Jacques Mariel Nzouankeu	
« Le « conséquentialisme » dans la gestion du contentieux électoral en Afrique de l'ouest francophone subsaharienne »	319
Mamadou Salif SANÉ	
« Le peuple, ce souverain méprisé dans les démocraties constitutionnelles des États membres de la CEMAC »	341
Vivien Romain MANANGOU	
Le scrutin présidentiel sénégalais de 2024 : le règlement juridictionnel d'un dérèglement électoral	369
Yaya NIANG	
La notion de haute trahison à l'épreuve de la limitation des mandats présidentiels en Afrique. En hommage au Professeur Alioune Badara FALL	403
Aboubacry KEBE	
Les droits économiques et sociaux dans la jurisprudence constitutionnelle en Afrique	437
Abdou Khadre DIOP	
L'articulation entre ordre public électoral et libertés fondamentales : la question de l'accès à l'internet	469
Valentin LESFAURIES	
L'application de la loi nouvelle dans le temps : la jurisprudence du Conseil constitutionnel du Sénégal	497
Cheikh Mbacké NDIAYE	

Retour sur le paradoxe de la perception du constitutionnalisme en Afrique sous administration coloniale française	511
Boubacar BA	
La Constitution de la 2 ^{ème} République du Niger du 24 septembre 1989 : un système politique original contraire?	553
Mamadou DAGRA	
« Moi Président ... » Sur la Présidence impériale aujourd'hui en Afrique	599
Stéphane BOLLE	
Le régime politique des États d'Afrique noire francophone en période de transition constitutionnelle. Cas du Burkina Faso, du Gabon, du Mali, de la République de Guinée et du Tchad	629
Alassa MONGBAT	
Lorsque la chute du Président interpelle la Constitution	667
Par Eloi DIARRA	
Les futurs possibles de la Haute Cour de Justice au Bénin	711
Hilaire AKEROKORO	
Propos hétérodoxes sur le constitutionnalisme africain francophone	731
Matthieu FAU-NOUGARET	